

Appel à projets

Quels sont les projets concernés ?

Attribuée directement aux créatrices et créateurs de vidéos sur Internet, la bourse Brouillon d'un rêve Impact est une aide financière destinée à soutenir des projets de vidéos, chaînes ou web-séries documentaires sur internet : chroniques, enquêtes, vulgarisation, entretiens, vlogs, témoignages, etc.

Ces projets doivent être portés par une volonté de **comprendre, questionner, décrypter** des enjeux sociétaux, culturels, économiques, environnementaux, historiques, de droits humains, etc.

La créativité et la qualité de réalisation des propositions feront l'objet d'une attention particulière.

Sont exclu-es

- Les chaînes de fictions et d'humour
- Les vidéos institutionnelles ou promotionnelles
- Les projets terminés ou en voie de l'être.

Quels sont les critères d'attribution ?

L'aide est attribuée pour permettre au créateur ou à la créatrice de concevoir un projet ou de développer un travail déjà entamé sur une plateforme, sans condition de seuil minimum d'abonnés.

Cadre d'attribution de l'aide :

- **Création d'une chaîne** / un compte sur une plateforme gratuite de partage de vidéos (YouTube, Dailymotion, Vimeo, réseaux sociaux etc.) répondant à la thématique de cet appel.
- **Développement d'une chaîne** ou compte existant sur une plateforme gratuite de partage de vidéos (YouTube, Dailymotion, Vimeo, réseaux sociaux etc.)
- **Conception et développement d'une web-série documentaire.**

Qui peut en faire la demande ?

Toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, sans limite d'âge, sans condition d'expérience ou de résidence, membre ou non de la Scam.

Quand et où déposer un projet ?

Les inscriptions se font **en ligne sur le site de la Scam** du **15 janvier au 15 février avant minuit**, sans limite du nombre de projets inscrits.

Combien de fois peut-on participer ?

- Un·e vidéaste déposant un projet à la bourse Impact ne peut participer, la même année civile, à aucune autre bourse du dispositif Brouillon d'un rêve.
- Un projet non retenu par le jury peut être déposé une seconde et dernière fois dès l'année civile suivante.
- Une fois lauréat·e, chaque bénéficiaire observera une carence de trois années pleines après l'obtention de la bourse avant toute nouvelle demande de soutien. En cas de co-écriture, l'ensemble des vidéastes associé·es au projet devront respecter cette règle de carence.

Exemple: Lauréat·e en 2019, je peux déposer un nouveau projet pour un jury statuant en 2023. J'ai oublié l'année d'obtention de ma bourse, je consulte le site de la Scam: <http://www.scam.fr/Lauréats-Bourses>.

Quel est le montant de l'aide ?

Les projets lauréats sont dotés de 2 000 € à 6 000 € brut. Les lauréat·es bénéficieront de deux journées collectives d'accompagnement / rencontres professionnels. La bourse est cumulable avec tous les soutiens professionnels existants.

Que faut-il préparer ?

ATTENTION : ce lien doit être valide 2 mois. Aucun lien de téléchargement n'est accepté.

ATTENTION : aucune modification du dossier n'est possible après inscription

—
Les demandes ne respectant pas ces consignes ne seront pas étudiées

Éléments pour le formulaire en ligne :

- coordonnées complètes de chaque candidat·e
- numéro de membre Scam (facultatif)
- résumé du projet (500 signes espaces compris au maximum)

1. — Un lien de visonage vers une vidéo

Cette vidéo, de forme libre, d'un maximum de 5 minutes et en langue française, doit permettre aux vidéastes d'exposer leur proposition, de préciser les enjeux du projet, de montrer un extrait ou une maquette.

2. — Un premier fichier PDF: le dossier du projet

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **3 pages maximum, il comprend obligatoirement :**

- une présentation écrite du projet
- une déclaration sur l'honneur que le projet n'est pas terminé ou en voie de l'être

3. — Un second fichier PDF: le CV ou la biographie de chaque candidat·e

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **2 pages maximum.**

Quand obtient-on les résultats ?

L'examen des projets par un jury composé exclusivement de créateurs et créatrices **dure 2 mois.** Les résultats sont envoyés par courriel selon le déroulé suivant:

- Accusé de réception automatique après l'inscription en ligne
- Confirmation de l'éligibilité du projet (1 mois après l'inscription)
- Palmarès (1 mois après la confirmation d'éligibilité).